PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **8 novembre 2018** à 16:30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - France Loignon
Siège #3 - Marie-Jeanne Ouellet

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Dominique Goulet-Roy
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 7 novembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2018-11-339 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - OUVERTURE DE SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - SUJETS À DISCUTER
3.1 - Dépôt de la lettre de démission de madame Dominique Goulet-Roy, conseillère #2
3.2 - Avis de la vacance - Poste de conseiller/conseillère #2
4 - VARIA
5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Dépôt de la lettre de démission de madame Dominique Goulet-Roy, conseillère #2

La directrice générale fait le dépôt de la lettre de démission de la conseillère #2, madame Dominique Goulet-Roy.

2018-11-340 **3.2 - Avis de la vacance - Poste de conseiller/conseillère #2**

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller/conseillère #2 de la municipalité de Saint-Philibert.

Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

4 - VARIA

Aucun varia.

2018-11-341 **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 16h50.

_____ _____

François Morin, maire Maryse Nadeau, dir. gén. & sec.